



DAUMERAY FLASH

Numéro 36 - Mars 2016



Dimanche 12 juin 2016 (et non le 19)

Sur le site du complexe sportif aura lieu la journée de la vie associative organisée par les Associations et la municipalité.

Activités et animations diverses

Venez nombreux partager cette journée de convivialité

MAIRIE DE DAUMERAY, 25 rue de la Fraternité

Horaires d'ouverture : Mardi et jeudi de 14h à 17h, Vendredi de 14h à 18h, Mercredi et samedi de 9h à 12h

Tél : 02 41 33 03 72, Fax : 02 41 33 03 73

Email : mairie.daumeray@wanadoo.fr, Site : www.daumeray.mairie49.fr

SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rappel : le compte-rendu détaillé de chaque conseil municipal (CM) est consultable en mairie.

1) Les sujets évoqués en conseil municipal du 5 novembre 2015

Demande d'intégration de la commune de Huillé au sein de la communauté de communes des Portes de l'Anjou :

En date du 16 juillet et du 9 octobre 2015, Huillé a décidé de son retrait de la communauté de communes du Loir pour adhérer à celle des Portes de l'Anjou à compter du 1er janvier 2016. La CCPA, lors de son conseil du 15 octobre 2015, a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Huillé.

Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) :

Suite à la présentation du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet pour une mise en œuvre avant le 31 mars 2016, les conseillers sont amenés à émettre des avis sur les points suivants :

Périmètre des EPCI : un avis favorable est émis sur le projet de périmètre qui propose une fusion des communautés de communes « Loir et Sarthe », « des Portes de l'Anjou » et « du Loir ».

Carte des syndicats d'eau potable : un avis défavorable est émis sur le projet de création d'un syndicat départemental d'eau potable et le souhait est formulé de regrouper les 3 syndicats de Durtal, Seiches et « Loir et Sarthe ».

Carte des services publics d'Assainissement Collectif : un avis défavorable est émis pour l'intégration de la compétence au 1er janvier 2018. Il est décidé d'attendre le 1er janvier 2020 pour rendre cette compétence obligatoire et pour la maintenir sur le territoire de la CCLS jusqu'au 31 décembre 2019.

Carte des SICTOM : un avis favorable est émis à la proposition de maintien du périmètre actuel du SICTOM.

Carte des GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations) : un avis favorable est émis sur la proposition de créer des syndicats mixtes qui assureront cette compétence obligatoire, prévue par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014.

Grenellisation du SCoT du Pays des Vallées d'Anjou :

Il est rappelé aux élus que le Comité Syndical du Pays des Vallées d'Anjou a délibéré le 30 juin 2015 pour arrêter son projet de SCoT Grenellisé, avec une enquête publique qui a démarré le 9 septembre 2015. Aucune remarque n'ayant été formulée sur le dossier transmis en mairie, les élus décident à l'unanimité de donner un avis favorable au projet de grenellisation du SCoT du Pays des Vallées d'Anjou.

Jardin du Souvenir :

Modification de l'article 14 du règlement du columbarium et du jardin du souvenir :

« Selon la volonté de la famille, une plaque peut être fixée sur le mur en briques jouxtant le jardin. Des mentions de son choix avec l'écriture de son choix (Exemple : NOM, PRENOM, années de naissance et de décès du défunt) peuvent être apposées sur une plaque en marbre noir, de 10 cm de hauteur par 30 cm de longueur et de 1 cm d'épaisseur. Les frais d'acquisition et de gravure de la plaque restent à la charge de la famille. La pose est réalisée par les services techniques municipaux. »

Bilan de la commission « Communication, Sport, Loisirs, Tourisme et Culture » :

Les conseillers sont informés que monsieur LE JAN Nathanaël souhaiterait créer une association communale et consacrée au jeu. Pour démarrer l'activité, une demande est faite d'organiser ses premières soirées jeux dans le local utilisé par le RAM au Cyber Base. Une assemblée générale sera bientôt organisée pour créer le bureau de l'association et mettre en place ses activités.

.../...

2) Les sujets évoqués en conseil municipal du 10 décembre 2015

Tarification de l'assainissement 2016 :

Augmentation de 4%, soit les tarifs suivants pour la facturation 2016 :

1) Redevance assainissement pour les foyers alimentés par le réseau eau potable

Part fixe par foyer pour les résidences principales : 96,87 €

Part variable communale : 1,22 € le m³

2) Redevance assainissement pour les foyers non alimentés par le réseau eau potable

Un volume annuel de 25m³ par an et par personne habitant le foyer au 1er janvier de l'année, sera facturé en plus de la part fixe ci-dessus, soit 30,42 € par personne.

3) Redevance « Modernisation des réseaux »

A cette redevance d'assainissement s'ajoutera la redevance «modernisation des réseaux» à reverser à l'Agence de l'Eau qui, pour l'année 2016 s'élèvera à 0,18 euro le m³ consommé.

4) Participation Assainissement Collectif (PAC)

pour les constructions nouvelles au 1er janvier 2016 : 1 750,00 €

pour les constructions existantes au 1er janvier 2016 : 1 750,00 €

5) Contrôle de l'assainissement collectif réalisé dans le cadre des cessions de biens immobiliers

70,00 € le contrôle.

Tarifs 2016 de la salle des fêtes :

Une augmentation de 1% des tarifs de location de la salle des fêtes au 1er janvier 2016. Les locataires qui dépasseraient leur délai de réservation seront facturés au tarif de la location immédiatement supérieur.

Droit de place 2016 :

Le tarif est fixé à 35,00 € au 1er janvier 2016.

Droit de place 2016 pour « Pizza gourmande » :

Le droit de place est fixé à 12,00 € au 1er janvier 2016.

Convention 2016 avec l'école de musique intercommunale :

Renouvellement de la convention de partenariat avec l'école de musique intercommunale pour les interventions musicales en milieu scolaire proposées aux enfants du groupe scolaire Maurice Ludard.

Accueil périscolaire :

Harmonisation des horaires de la garderie du matin à ceux des écoles. En effet, l'école privée commence la classe à 8h45 et l'école publique à 9h00, avec une prise en charge des enfants dès 8h50. Aussi, il est décidé de modifier l'horaire de fin de la garderie du matin et de le porter à 8h45 au lieu de 9h00. L'horaire d'ouverture est maintenu à 7h15.

Demande de Familles Rurales :

Une demande est faite pour des petits travaux qui seront réalisés par monsieur BLU, à la salle de l'Abbaye.

DÉCLARATION EN LIGNE SUR IMPOTS.GOUV.FR



Alors que plus de 40 % des contribuables français ont choisi de déclarer leur impôt sur le revenu par internet en 2015, la déclaration en ligne des revenus devient progressivement la norme et la déclaration papier, l'exception.

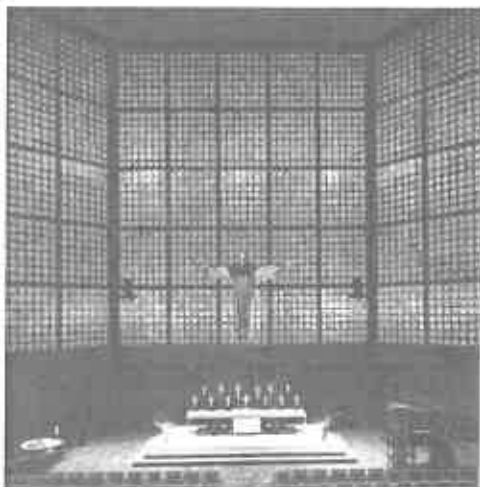
La mesure est mise en œuvre de manière progressive. Elle concerne en 2016 les ménages dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 40 000 euros par an, pour lesquels la déclaration en ligne sera généralisée. Les contribuables qui ne sont pas en mesure de déclarer en ligne leurs revenus, en particulier ceux qui n'ont pas d'accès à internet à leur domicile ou qui ne peuvent pas ou ne savent utiliser la déclaration en ligne, pourront cependant continuer à déclarer leurs revenus, comme aujourd'hui, avec le formulaire papier.

Rendez-vous sur le site impots.gouv.fr afin de déterminer dès à présent si vous êtes ou non imposable et d'obtenir le calcul du montant de votre impôt.

Le simulateur prend en compte l'ensemble de la législation applicable en 2016. Il intègre en particulier les dispositions de réduction d'impôts.

Par ailleurs, à partir de cette année, la prime pour l'emploi n'existe plus : impots.gouv.fr vous propose un lien vers caf.fr, le site de la Caisse nationale d'allocations familiales pour savoir si vous avez droit à la nouvelle Prime d'activité.

Art St Germain en mai



L'Association St Germain présentera une exposition sur le vitrail contemporain dans le cadre de la manifestation « Art St Germain en Mai », en l'Eglise de St Germain à Daumeray du vendredi 29 avril au samedi 28 mai 2016. L'exposition « Retour aux sources » sera consacrée au travail de 3 générations de Maîtres Verriers depuis Gabriel Loire, né à Pouancé (Maine et Loire) en 1904. Cette exposition présentera des œuvres de 5 artistes portant le nom de Loire : Gabriel, Jacques, Brigitte, Hervé et Bruno. L'église sera ouverte au public les vendredi, samedi et dimanche, les horaires seront précisés ultérieurement.

Vernissage : vendredi 29 Avril à 18h30

Informations : Association St Germain 02 72 73 39 78 ou 06 09 22 60 17

Nos animaux de compagnie

Afin de gérer au mieux les problèmes de la coexistence entre l'homme et l'animal, d'éviter l'abandon, la surpopulation, les animaux errants... nous vous informons que l'identification de vos animaux de compagnie, notamment chiens et chats, est obligatoire, article L212-10 du code rural.

Ainsi pour minimiser la prolifération des félins, la stérilisation est fortement recommandée.

Pour plus d'informations consulter le site internet www.daumeray.mairie49.fr
Rubrique Actualités

